

La réforme des retraites qui profite aux femmes ?

Le mensonge ne passe pas !

Un système déjà en défaveur des femmes !

Dans le système actuel, la pension des femmes est en moyenne inférieure de 38,8 % à celle des hommes (DRESS 2018). La répercussion des inégalités qui perdurent sur le marché du travail (salaires plus bas, carrières interrompues, emplois précaires...) et l'effet des réformes successives ont pénalisé en priorité les femmes.

L'allongement de la durée de cotisation des 10 meilleures années aux 25 meilleures, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite ont contribué à la dégradation des pensions des retraitées.

Toutefois, notre système actuel par répartition permet encore d'atténuer ces écarts grâce aux dispositifs de solidarité :

- **Majoration de durée d'assurance** (trimestres octroyés lors de la naissance et pour l'éducation d'un enfant ou l'assurance vieillesse des parents aux foyers ;
- **Pension de réversion ;**
- **Minimum vieillesse pour certains.**

Ainsi, lorsqu'on inclut la pension de réversion, l'écart de 38,8% se réduit à 24,9 % (DRESS 2018).

Avec le système Delevoe, retraite universelle = iniquité !



Avec le principe du régime à points, les salarié.e.s cumuleraient des points tout au long de la vie active. Des cotisations permettraient d'acheter des points qui seraient, au moment du passage à la retraite, convertis en pension. Or la valeur du point à l'achat et celle du point lors de la conversion seraient calculées chaque année en fonction de la conjoncture démographique et économique du pays !

Des conséquences néfastes du système par points sur le niveau des pensions :

Le calcul de la retraite se ferait sur l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public.

Les périodes d'interruptions telles que la maternité et les périodes à temps partiel, ne bénéficieraient plus des mécanismes de solidarité actuels. C'est donc une baisse systématique du niveau des pensions annoncée.

Le système à points remet en question les dispositifs de solidarité. Le système de retraite actuel par répartition serait remplacé par un système à points qui repose sur une logique ultralibérale individuelle du chacun pour soi, qui ne peut que renforcer les inégalités existantes en particulier vis-à-vis des femmes.

La CGT revendique :

- ✓ La mise en œuvre d'une politique volontariste d'**égalité salariale entre les femmes et les hommes**, améliorant la retraite des femmes. Celle-ci est encore inférieure en moyenne de 20% à qualification égale ;
- ✓ Le rejet en bloc du projet de réforme Macron-Delevoe ;
- ✓ Le rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein et la garantie d'une pension au moins équivalente au SMIC pour une carrière complète ;
- ✓ La revalorisation du minimum vieillesse (56% des femmes sont au minimum vieillesse) ;
- ✓ La garantie des droits à la retraite à temps plein pour les salarié.e.s à temps partiel.